

Journée d'étude sur les expertises auprès des représentants des travailleurs, ISST, 14 novembre 2023

Pierre Héritier

1981/1994 : MITTERRAND A L'ÉLYSEE LES SYNDICATS A LA PEINE

1968 : une mobilisation sociale sans débouché politique

1981 : une victoire politique sans mobilisation sociale

En 13 ans tout a changé et pas seulement le panorama économique. Par exemple :

- rupture de l'union de la gauche en 78
- resyndicalisation de la CFDT au congrès de Brest en 79, vite oubliée à l'approche de la victoire de la gauche
- l'unité d'action est au point mort.

1) La déception succède à l'état de grâce

Le gouvernement socialiste ne réussit pas à enrayer la désindustrialisation. Au contraire, la France connaîtra un chômage de masse, les déficits, l'inflation, les dévaluations.

Dans cette période, les syndicats sont à la peine : la CGT perdra la moitié de ses adhérents en 10 ans et la CFDT un tiers ...

Pourtant, Mauroy a réalisé des réformes ambitieuses. Certes, son programme a été conçu dans une autre période. Mais la relance française s'est noyée dans un marché dominé par la concurrence et les intérêts nationaux de chaque pays : pas de jeux coopératifs, pas de vraies coopérations technologiques ou industrielles. Au contraire, la relance de la consommation est captée par nos grands voisins et par les Japonais. Ce ne sont pas les seules raisons... La France n'est pas un pays industriel. Les dirigeants des groupes qui devraient tirer l'industrie vers le haut n'ont pas la culture industrielle, mis à part certains survivants des grandes familles de l'industrie et quelques exceptions comme Gallois ou Beffa. Quand je parle de culture industrielle, je fais abstraction du volet social (Michelin) et plus encore du volet écologique...

En fait, il existe une spécificité française. La France va perdre plus de 2 millions d'emplois industriels en 40 ans et elle perdra sa 2^e place de nation industrielle en Europe pour passer au 7^e rang au début du XXI^e siècle. Pourtant l'Allemagne est restée une nation industrielle, bientôt nos dirigeants entonneront un chant qui sera *tendance* : « Dieu merci, nous avons tourné la page de l'industrie »

Tout un programme !

C'est le grand renoncement !

Ainsi Creusot-Loire disparaîtra dans un climat de sidération, de colère rentrée, et sans intervention publique !

2) Alors, que peuvent faire les syndicats ? Des syndicats affaiblis par le poids du chômage et par la désyndicalisation

L'année 84 sera sinistre pour l'emploi et caractéristique du basculement des débats et des positions. Deux grands moments illustrent le changement des débats en cours dans la CFDT :

En janvier 84, mise en valeur des propositions CFDT ; en décembre 84, discussion sur la proposition du CNPF sur la flexibilité.

En janvier 84, la disparition de Talbot focalise le débat sur la crise industrielle et provoque une mini crise dans la CFDT. Les fédérations de l'industrie et les Régions les plus concernées se tournent vers la confédération CFDT jugée, depuis 1981, trop accommodante avec le gouvernement. La confédération va réunir un Conseil National, sorte de mini congrès. Les fédérations de l'industrie sont très remontées. Le CN va discuter de l'état des lieux, préciser ou repreciser ses positions dont les deux plus marquantes concernent l'investissement industriel et la RTT. On parle aussi beaucoup des procédures de consultation, de la démocratie sociale, de formation, d'organisation du travail ou plutôt de système socio-productif.

Concernant l'investissement, face à la sous-capacité d'investissement des entreprises (hausse du cout du pétrole), la CFDT avait, en 83, proposé des fonds salariaux, rejetés par le patronat (risque de prise de pouvoir). Mauroy et Delors en choisissant la rigueur ont modifié le partage de la valeur ajoutée : moins pour les salaires plus pour les profits. Devant cette situation nouvelle, nous exigeons que l'accroissement des profits bénéficie totalement à l'investissement. Malheureusement il n'en sera rien. Et par ailleurs les outils nécessaires à la restauration des politiques industrielles seront démantelés. Nous ajoutons « c'est dans l'industrie qu'il faut investir mais c'est ailleurs qu'il faut trouver des gisements d'emplois. » Nous formulons aussi une autre exigence : lorsqu'un groupe arrête une production ou modifie sa technologie, il doit investir sur place pour créer des emplois.

Nous avons aussi associé temps de travail, organisation et aménagement du travail en les reliant au changement du système socio-productif pour le tourner vers les qualifications, la responsabilité et l'initiative des salariés.

Le Conseil national de janvier 84 s'est conclu par un large consensus dans la CFDT. Les conclusions du débat sont adoptées à une large majorité, plus large que d'habitude... Je ne l'ai pas oublié.

En revanche, en décembre 84, au contraire, l'organisation se déchire sur la flexibilité voulue par le CNPF. La base sera consultée et le projet d'accord rejeté à une forte majorité.

Dans la foulée, nous proposons des négociations sur la flexibilité interne ; l'ARTT, les congés de conversion, le chômage partiel (c'est niet !).

Devant le refus patronal de négocier, le Ministre du Travail engage une concertation et légifère. En Allemagne, l'IGMetall a pu réaliser un accord avec le patronat sur le même sujet.

3) Dans un environnement aussi délétère à quoi servent les experts ?

Ils jouent un rôle essentiel pour aider les équipes syndicales à faire l'analyse de la situation et à rester debout. Pour définir un cap et un itinéraire, mieux vaut savoir précisément d'où on part ...

Les travaux pour les CE faits par Syndex ont alimenté le débat national auquel la CFDT a pris part. Les fédérations de l'industrie se sont nourries de ces travaux et les ont repercutés dans le débat national.

La confédération aussi a sa propre force d'expertise et vous voyez combien de ses techniciens viennent de Syndex. Plusieurs d'entre eux ont fait l'apprentissage du syndicalisme comme experts de CE.

Mais la task force confédérale s'est aussi approvisionnée dans les travaux universitaires, auprès d'universitaires proches des syndicats. Je crois en avoir reconnu quelques-uns dans la salle.

4) Alors, je réponds brièvement à la question : l'État est-il un bon acteur du social ?

Je dirai oui s'il affiche sa volonté politique et propose aux acteurs sociaux de traiter le sujet.

Oui aussi s'il légifère en cas de refus ou d'échec de la négociation.

Oui encore s'il met en place des délais et crée des obligations pour susciter et faciliter la négociation.

Non quand il se substitue aux acteurs pour légiférer : Je trouve que le protocole négocié par la CES et l'UNICE (le patronat européen) est très bien. Il laisse un délai de 6 mois aux acteurs sociaux pour s'emparer d'un sujet que la Commission européenne souhaite faire avancer.

Non, plus encore, quand le législateur met en péril la démocratie en légiférant contre les syndicats et l'opinion et qu'il recourt au 49.3.

Le mouvement social de 2023, l'unité d'action, le regain de mobilisation sociale en France et dans le monde constituent une gouttelette d'optimisme dans cet océan sombre et inquiétant secoué par des tempêtes.

La réalité nous ramène aussi à l'histoire et l'histoire nous rattrape !